



Cogito ergo spam ?



De la transfiguration par l'informatique...

Une charte d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) avait été négociée entre la DG et les organisations syndicales (OS) en 2002. Elle stipulait que seuls les agents ayant fait une démarche active d'inscription auprès d'un syndicat pouvaient être destinataires de sa liste de diffusion électronique...

Particulier, ce groupe de travail l'aura été en bien des points.

D'abord, en matière de **calendrier**. Au cas d'espèce, pour enterrer définitivement (*détails dans l'encadré ci-contre*) la précédente charte d'utilisation des TIC par les syndicats, la Direction Générale aura retenu comme date la veille des vacances de la Toussaint. Tout un symbole...

En matière de **participants** ensuite. En sus des 5 syndicats représentatifs (les 5 « grands » : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, SNCD-FO, UNSA), étaient invités 2 « petits frères » : la CFTC et la CGC.

La présence de ces derniers a d'ailleurs été interrogée par un des « grands frères » (le SNCD-FO), sans doute jaloux d'avoir un concurrent (CGC) dans la défense des cadres supérieurs... Heureusement, 2 syndicats beaux joueurs (!) arrivèrent à la rescousse : la CFDT (ayant une alliance électorale avec la CFTC pour conserver sa représentativité) et SOLIDAIRES (ayant subi à sa fondation un ostracisme des autres organisations).

En matière de **sujets évoqués** enfin, puisque derrière la charte, il fut beaucoup question de points « matériels » : problèmes d'inscription de coordonnées syndicales dans *Aladin*, dotation d'ordinateurs et cotation de notes aux OS ! La DG proposant en solution organisationnelle la mise en place un guichet unique national (oui là-encore...) à destination des syndicats.

Nouvelle Charte ?

Officiellement, l'évolution des technologies depuis 15 ans, et la publication le 22 juillet 2016 d'une décision ministérielle sur l'usage des TIC, rendait nécessaire l'élaboration d'une nouvelle instruction pour le réseau douanier.

Officieusement, en diffusant nationalement sans restriction leur lettre d'information, plusieurs syndicats s'étaient déjà affranchis de la précédente charte. Avec une réinterprétation de la charte pour l'occasion : désormais l'agent devait faire la démarche active de désinscription pour ne plus recevoir l'information syndicale ! Nos demandes à la DG de rappel à l'ordre envers ces syndicats ? Curieusement elles n'avaient pas été suivies d'effet ¹... Sans compter que la décision ministérielle de juillet 2016 et la nouvelle charte entérinent cette réinterprétation...

La nouvelle charte alors ? Et bien désormais il est écrit que les syndicats peuvent diffuser à tous les agents du réseau douanier ! Un nouvel outil de gestion de listes de diffusion, facultatif, serait proposé aux OS. Les demandes de désinscription/désabonnement ? Elles devront bien-sûr continuer à être traitées par les OS, mais auront une durée limitée : jusqu'aux élections professionnelles suivantes ! Je pense donc je « spamme » ? La CFDT résuma en ses termes les arcanes informatiques : « *Dès qu'on parle d'informatique, tout le monde arrive à comprendre ou à ne pas comprendre* ».

¹ Serait-ce à mettre en lien avec le soutien desdites OS à l'accord d'accompagnement au Plan Stratégique Douanier (PSD) ?

Le compte-rendu en tant que tel

Introduction

1°) présents



a) Présidence : ce GT était présidé par la sous-directrice A Fabienne Debaut, assistée de :

- **pour le bureau A1 :** Philippe-Jean Reynaud, adjoint à la cheffe du bureau A1, ainsi que plusieurs rédactrices.
- **pour le bureau C2 :** Jean-Marc Rivierre, chef du pôle qualité de la production.



b) Siégeaient, en sus des 5 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, SNCD-FO & UNSA*), les syndicats CFTC et CGC.

* la délégation UNSA est partie après son propos préalable.

2°) Préalables

a) UNSA (propos avant départ) : aucune connexion à l'intranet depuis leur siège.

b) CGT (déclaration) : d'autres points que l'informatique auraient pu être abordés (panneaux d'affichage, saisie dans Chorus, compensation en emplois des décharges syndicales, impossibilité d'accès à certaines formations professionnelles et autorisations d'absence pour les permanents syndicaux).

c) USD-FO (propos) : GT non préparatoire à un Comité Technique de Réseau (CTR), ç'aurait dû être une *réunion de travail*. Ou, si cela est réellement un GT préparatoire à un CTR, les OS non représentatives [CGC, CFTC] n'y ont pas leur place.

d) réponses :

- de M^{me} Debaut : ce sujet sera effectivement abordé en CTR.
- CFDT : les autres OS (CFTC et CGC) peuvent rester.
- SOLIDAIRES : idem, nous ne préjugeons pas des résultats aux prochaines élections professionnelles !



I – L'équipement informatique et l'accès au réseau

La DG souhaite doter en **matériels** les syndicats.

SOLIDAIRES ayant demandé les critères retenus (représentativité ?), la présidente nous a répondu : « aucun [critère, ce sera], en fonction de la dotation ».

L'adjoint au chef du bureau A1 précisant « vraisemblablement 3 à 5 machines par OS ».

Ce fut l'occasion pour des syndicats d'indiquer divers **menus problèmes** (mise à jour des coordonnées syndicales dans RUSH, habilitation informatique pour des permanents, ...).

M^{me} Debaut indiqua que le chantier « *Ambition DG veut recentraliser les relations avec les OS, avec l'idée d'un guichet unique [...] on va redimensionner les effectifs [...] très clairement on est sous-dimensionnés [à la DG]* ».

La CFDT a demandé que soit inscrit dans la charte la **cotation aux OS par la DG de notes** sur la gestion du personnel, l'organisation des services ou les évolutions réglementaires.

M^{me} la présidente a répondu « *on inscrira dans la charte ce qu'il est possible de faire [...] on fera quelque chose de modeste, mais au moins de clarifié* ».



II – La messagerie

La nouvelle charte prévoit que les syndicats peuvent diffuser à tous les agents ! 4 contreparties sont exigées :

- La prise en charge des désabonnements, mais pour une durée limitée : après chaque élection professionnelle chaque syndicat peut renvoyer à tous les agents !
- L'indication explicite, dans le corps du courriel, du caractère syndical de l'envoi ainsi que de la possibilité de se désabonner.
- La garantie de l'anonymat des destinataires (à mettre en « copie cachée »).
- L'interdiction d'accusés de réception et/ou de lecture.



III – outil Sympa

Concrètement un nouvel outil de gestion de listes de diffusion, dénommé *Sympa*, serait proposé aux OS. Cet outil garantirait que les messages arrivent bien à leurs destinataires sur *Mercury*...

Aux réticents, il a été répondu que « *Sympa ce n'est pas obligatoire [...] c'est une possibilité qui est ouverte [...] les pratiques d'aujourd'hui ne seront pas interdites* ». Les OS pourront donc continuer à gérer leurs listes en « manuel » sur Mercury.



IV – élections 2018

La DG nous a informé de la tenue, le **vendredi 1^{er} décembre, d'un premier GT** relatif aux élections professionnelles.

Par delà le vote électronique (non négociable car imposé au niveau ministériel !), ce sera l'occasion de discuter entre autres de :

- la cartographie des instances,
- de la parité femmes-hommes,
- des conséquences du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) sur la composition des CAP (notamment en catégorie C)...

 Pour SOLIDAIRES siégeaient Yannick Devergnas et Fabien Milin. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.